

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/09/2019 au 30/09/2019

N° Cesu employeur : X2045557290007
M. JEAN CHRISTIOPHE SANANES
122 R DU JARDIN PUBLIC
33300 BORDEAUX

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE					PART EMPLOYEUR				
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	379,44	x	2,900	%	=	11,01				
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	379,44	x	6,800	%	=	25,80				
MALADIE							386,20	x	13,000	% = 50,21
VIEILLESSE	386,20	x	7,300	%	=	28,19	386,20	x	10,450	% = 40,36
ALLOC. FAMILIALES							386,20	x	5,250	% = 20,28
ACCIDENT DU TRAVAIL							386,20	x	2,000	% = 7,72
FNAL							386,20	x	0,100	% = 0,39
CFP							386,20	x	0,550	% = 2,12
CSA							386,20	x	0,300	% = 1,16
CDS							386,20	x	0,016	% = 0,06
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	386,20	x	4,790	%	=	18,50	386,20	x	5,230	% = 20,20
IRCEM PREVOYANCE	386,20	x	0,700	%	=	2,70	386,20	x	0,960	% = 3,71
POLE EMPLOI							386,20	x	4,050	% = 15,64
TOTAL DES COTISATIONS						86,20				161,85

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : 311,01 €

**Net à payer avant impôt sur le revenu:
300,00 €**

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	311,01 €	Net payé en euros	:	300,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	30/09/2019
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 6312929 enregistrée le 28/09/2019

Nombre d'heures travaillées:	10	Salaire horaire net (heures normales)	:	30,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	386,20 €
		Assiette des cotisations	:	386,20 €